

# ALLSH EN GRÈVE CONTRE LES COUPES BUDGÉTAIRES

## Informons-nous ! Mobilisons-nous !

### JEUDI, ENVAHISSONS LE CONSEIL D'UFR À 10H, bât. EGGER

#### Nous contestons :

La réduction du nombre d'heures de formation dans la plupart des départements à compter de 2024-2028 : conditions d'apprentissage dégradées pour les étudiant-es (suppressions de cours !), pertes d'emploi chez les enseignant-es-chercheur-ses précaires (mais pas d'emplois stables pour compenser !)

Contre le délabrement des formations universitaires, contre la précarisation des personnels et des étudiant-es !

Les manœuvres de la direction de l'UFR : consignes contradictoires, épuisement, logiques de concurrence entre et à l'intérieur des départements, sacrifice des précaires, volonté de diviser les personnels

Ne nous laissons pas broyer !  
Refusons les divisions, restons solidaires !

#### Nous exigeons :

1. Le maintien (au moins) des dotations horaires actuelles pour chaque formation, par tous les moyens envisageables
2. L'augmentation des postes d'enseignant-es-chercheur-ses et de BIATSS, à commencer par la reconduction des postes temporaires et le remplacement de chaque personnel partant à la retraite, à la hauteur des besoins pour des formations de qualité
3. La publication par la direction du compte-rendu des échanges ayant eu lieu autour des maquettes (Comité des Études, Conseil d'UFR...)

La grève est un droit. En tant qu'enseignant-es-chercheur-es, vous n'êtes pas obligé-es de vous déclarer grévistes, ni avant, ni pendant, ni après la grève. C'est à l'administration de constater l'exercice de votre droit de grève ; les retenues sur le salaire n'ont donc rien d'automatique !

